

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>me</sup>.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX : Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	5 d. au-	75 deg.	27 pou.	Nord.	Neige.
du mat.	dessous				
	de 0.	70 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
Midi...	2 d. au-				
	dessous				

  

SOLEIL.			LUNE.	
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.
7 h.	0 h.	4 h.	Pleine lune.	21.
41 min.	2 m. 1/2	25 min.		

LYON 29 décembre.

## CRISE DE L'INDUSTRIE.

Depuis long-temps notre fabrique est sujette à des *mor-*tes plus ou moins longues, revenant à des intervalles inégaux et qui se reproduisent au fur et à mesure que nous avançons. La civilisation marche, nous dit-on, les arts et l'industrie font d'immenses progrès; mais cette marche ascendante de la société vers un *mieux être* rend plus douloureuse la position des classes qui restent stationnaires et dont le sort ne se modifie pas: bien plus, l'état de nos travailleurs paraît empirer de jour en jour. Qu'a-t-on fait pour répondre aux besoins si énergiquement exprimés dans leur juste mais alarmante devise: *Vivre en travaillant ou mourir en combattant?* Au lieu d'étudier le mal dans sa source et de chercher à le guérir, on s'en est pris à ses conséquences, on a eu recours à la mitraille, à des lois sévères; nos législateurs ont agi en vainqueurs plus qu'en pères de la patrie: le sang a ruisselé dans nos rues, les prisons ont été remplies, l'émeute domptée, le calme rétabli... mais apaise-t-on les angoisses d'un malade en étouffant ses cris?

Le premier devoir après la victoire, eût été de s'appliquer à prévenir le retour d'un malaise révélé par d'aussi violentes agitations. Loin de là, satisfaits de ne plus être troublés dans leur quiétude parlementaire, nos législateurs se reposent dans leurs œuvres. — En incriminant la plainte pensaient-ils avoir supprimé la misère? — La voilà qui revient aussi puissante que jamais, étendant sa main sur des milliers de victimes. — Comment les lui arracher? Rien n'a été prévu, aucune ressource n'a été préparée; on se contente de constater le mal, et on le regarde avec effroi. Nos hommes d'état trop sérieusement occupés des calculs de leur ambition personnelle, ont-ils le temps, au milieu d'une guerre de budget et de portefeuilles, de songer à l'avenir? D'ailleurs, la prospérité publique n'est-elle pas à son apogée? la France ne paie-t-elle pas sans murmurer un énorme budget?

Nous restons donc sous le poids de catastrophes industrielles qui semblent avoir des retours périodiques, et pour les conjurer nous avons pour moyen la ressource de souscriptions; et qu'est-ce qu'un secours passager pour de malheureux qui paraissent inhérents à notre organisation sociale. D'ailleurs, ce système de souscription tend à introduire parmi nous la taxe des pauvres, dont les résultats sont funestes, car elle a pour effet d'encourager la paresse ou de ravaler la dignité de l'homme, en faisant pour lui, de l'aumône, une ressource légale. Il est prouvé que partout où les taxes sont établies, le salaire du travail est moins élevé et que, par conséquent, le profit en revient encore aux seuls manufacturiers. — Où donc est le remède? faut-il le chercher encore dans la fatale question du tarif: à Dieu ne plaise, elle a eu de trop funestes conséquences pour notre cité! Faut-il se reposer pour l'avenir sur les économies placées dans les caisses d'épargne? il est malheureusement très-difficile aux ouvriers pères de famille de rien prélever sur le prix de leurs journées, et s'ils y parviennent, quelques jours mauvais, une maladie, enfin le moindre accident aura bientôt dévoré le fruit de plusieurs mois d'économie.

Comment donc sortir de ce cercle dans lequel la faim et la misère nous suivent sans cesse! Voilà un sujet digne des méditations de ceux qui sont chargés des affaires du pays. Nous sommes désireux de savoir ce que peuvent, ce que

veulent, sous ce rapport, les hommes positifs du tiers-parti et de la doctrine, ceux qui n'ont pas pas craint enfin d'enchaîner la presse, d'étouffer la pensée et d'anéantir le droit d'association.

Ils ont traité de rêveurs et d'idéologues les écrivains qui signalaient la plaie sociale qui nous mine; ils ont appelé factieux ceux qui leur indiquaient les moyens d'arracher la société à ces crises périodiques. — La puissance publique en main, qu'ils se mettent donc à l'œuvre, et qu'ils donnent, s'ils le peuvent, une solution à la crise que nous signalons.

(Communiqué.)

Nous recevons de M. le préfet la communication suivante :

La gelée survenue depuis quatre ou cinq jours a mis l'administration dans la nécessité de suspendre les travaux de la digue des Brotteaux. Le tassement des terres durcies par le froid ne pouvait plus s'opérer, et les ouvriers abandonnaient d'eux-mêmes les ateliers.

Les travaux seront repris aussitôt qu'un adoucissement dans la température le permettra.

Du reste, ils sont fort avancés, et la digue, sauf quelques parties qui ne sont pas encore terminées, est parvenue à un point où elle est déjà à peu près en état de résister à l'effort des eaux.

Le Génie militaire est en mesure de donner du travail aux ouvriers dans le courant du mois de janvier. Ils seront employés à des travaux de remblais et de terrassement autour des forts. Une somme de 40,000 f. a été affectée à cet objet par le ministre de la guerre.

Le chemin de l'Observance à Loyasse sera aussi entrepris très-probablement dans le courant de janvier. L'administration s'occupe d'aplanir les difficultés que cette affaire présentait, et sous peu, l'ordonnance royale qui est nécessaire sera sollicitée.

Il est à regretter que les travaux de la digue des Brotteaux n'aient pu être continués quelques jours encore, au moment où les rigueurs du froid rendent plus durs les privations de tout genre qui pèsent sur la classe ouvrière. Mais l'administration ne cesse de provoquer en même temps les mesures les plus étendues pour que la distribution des secours se fasse dans tous les quartiers avec régularité et promptitude. Elle est secondée avec le zèle le plus louable par d'honorables citoyens qui ont été désignés pour faire spécialement connaître les ouvriers qui ont des besoins. Toutes les personnes qui auraient des indications de ce genre à faire parvenir aux bureaux de bienfaisance, peuvent s'y adresser avec confiance: les fonds dont ces bureaux disposent sont proportionnés aux nécessités qu'ils doivent soulager.

La situation malheureuse de la classe ouvrière de Lyon préoccupe tous les esprits. L'autorité cherche à apporter quelques soulagemens à ses souffrances. Que son zèle ne se ralentisse pas. Nous savons bien qu'il y a des plaies dont on ne peut sonder toutes les profondeurs; mais enfin il est toujours louable de faire des efforts pour les rendre moins douloureuses.

M. le préfet nous parle, dans la note qu'il nous adresse, de remblais et de terrassements autour des forts. Ne pouvait-on pas chercher d'autre travail à procurer aux ouvriers! — Il nous est pénible de penser que des Lyonnais travailleront à élever de pareilles constructions.

### 4<sup>me</sup> Liste de souscription ouverte dans les bureaux du CENSEUR, en faveur des ouvriers sans travail.

MM. Bouchardy fils, 15 f. — Un commis, 1 f. — N. Branche, 5 f. — J.-L. Beaucourt, 5 f. — C. Corbay, 1 f. — D. B., 1 f. — Anonyme, 2 f. — Anonyme, 2 f. — Anonyme, 1 f. — Differnet, 2 f. — Lions, 3 f. — Benière et Deboylle jeune, 20 f. — Anonyme, 2 f. — Destivat, 2 f. — Anonyme, 5 f. — Henry, 2 f. — Anonyme, 1 f. — Un artiste, 50 c. — Un commis, 1 f. — Un ar-

ragonnais. Ce sont là des péchés dont M. Odilon-Barrot se repent peut-être maintenant; mais il lui est d'autant plus facile de s'en laver, que ses efforts et ses espérances d'aujourd'hui ne peuvent manquer de tomber dans l'eau.

Depuis cette époque, M. Odilon-Barrot n'a fait que décliner; il a eu cela de commun avec le suffrage unanime. Il a dîné aux Tuileries; mais je ne lui reproche pas ce travers, car je le crois de trop bon goût pour ne pas être persuadé qu'il a trouvé, dans ce fait même, sa première et sa plus grande puniton.

M. Barrot, qui, de bloc de granit qu'il était en 1831, était devenu cire ferme après les 5 et 6 juin, s'est transformé en cire molle après les événemens d'avril. Enfin, l'attentat Fieschi l'a réduit à l'état de cire liquide. Survienne un nouveau désastre, il finira par s'évaporer.

C'est M. Barrot qui a créé la théorie du *fait accompli*, comme prétexte d'accepter toutes les vilenies passées. Le *fait accompli* est une des meilleures inventions contemporaines, après l'eau contre les punaises; et c'est, sans contredit, la plus agréable banque de l'époque, après le papier *insaisissable* de M. Mozart.

Nous avons vu, dans la session dernière, M. Odilon-Barrot se ravaler jusqu'à se faire quasi-ministère pour soutenir un ministère Thiers contre la doctrine, ministère qui pourtant ne répudiait ni le passé contre lequel M. Odilon-Barrot avait combattu, ni même les lois de septembre, cet éternel et ineffaçable grief de toute opposition honnête contre les traitres qui en ont eu la pensée. En cette occasion, la tactique de M. Barrot fut — coupable, si pour prix de son aide il ne stipula pas des concessions d'intérêt public, — sottise, si ces concessions étant stipulées, il s'est laissé duper avec tant d'aplomb et si peu de mesure.

Il vous semblerait qu'il est aujourd'hui impossible à M. Odilon d'aller plus loin, je veux dire plus bas, dans la voie des tâtonnemens peureux et des ménagemens timides. Erreur! Voici que M. Odilon fait alliance avec M. Thiers: non plus alliance défensive, comme il y a quelques mois, mais alliance offensive, ce qui est cent fois pis. Nous venons de lire, dans le compte-rendu d'une

tiste, 50 c. — Un artiste, 50 c. — Dorel, 5 f. — J.-L. Jouanard, 5 f. — Legras, 1 f. — Mme Falconet, 2 f. 50 c. — Anonyme, 2 f. — Ader, 5 f. — Gauthier, 2 f. — Randin, 1 f. — Vuitel, 1 f. — Yvernat, 1 f. — R. Pratolongo, 1 f. — Souscription chez M. Moreau, cafetier, 16 f. 30 c. — Inconnu, 5 f. — Edouard Chaudon, 1 f. 50 c. — Un prolétaire, 2 f. — Le Sourd, 2 f. — Pinard, de Genève, 2 f. — Tardieu, 5 f. — A. Baboin, 3 f. — Un abonné, 3 f. — Delornage, 2 f. — Souscription chez M. Grisevard, cafetier, 7 f. — Une dame, 1 f. — Un ami des ouvriers, 1 f. — Maurice, 5 f. — J.-L.-Léopold Martin, 2 f. — François Joanin, 1 f. — Chez M. Bochet, 3 f. 50 c. — Bayard, capitaine retraité, 2 f. — Mallassagny, 2 f. — Allemand, 2 f. — Guy, 2 f. — Bourri, 2 f. — Marcotti, voyageur de Bordeaux, 2 f. — M., 3 f. — Rindorf, 3 f. — L. Elles, 5 f. — L. Fay, 5 f. — Spitzer, 3 f. — Anonyme, 50 c. — Chez M. Jacob, cafetier, 5 f. 75 c. — Auguste Noyer, 2 f. — Parret, 5 f. — Rivière, 2 f. — J. Proual, 2 f. — Grobon, 2 f. — Anonyme, 3 f. — Leuba, 1 f. — Estout, 2 f. 50 c. — Anonyme, 2 f. 50 c. — Bachelard jeune, 1 f. — Anonyme, 1 f. — Perret, 3 f. — Cartry, 3 f. — Chez M. Vincent, cafetier, 12 f. 80 c. — Cornuau, 3 f. — Un habitué, 2 f. — Un médecin, 1 f. — Menier, 3 f. — Anonyme, 1 f. — Ustumus, 1 f. — Bonneray, 1 f. — Gilly, 1 f. — Cinq philanthropes, 5 f. — Un broyeur de couleurs, 1 f. — L.-J. Edmond, 1 f. — Verdun, 1 f. — E. Gauthier, 1 f. — Alexandre, 1 f. — J.-L., 1 f. — Un épicier, 1 f. — Un homme, 1 f. — Un philanthrope, 2 f. — L. Mollard, 2 f. — C.-E. Guichard, 2 f. — Un homme, 1 f. — Un habitué, 2 f. — Anonyme, 1 f. — Serant, 1 f. 50 c. — Fossard, 1 f. — Ritton, 1 f. — Boutelle fils, 1 f. — Fabry, 1 f. — Peyle, 3 f. — Engler, huissier, 1 f. — Un Marseillais 3 f. — Gouilloud, 1 f. — J. Rozaz, 1 f. — Durand, moulinier à Vals, 5 f. — Morelon et Chenal, 2 f. — Frédéric Rioudet, 10 f. — Un commis-négociant, 3 f. — Berthelet, 1 f. — Camille Mayran, 1 f. — Auguste Reaux, 1 f. — Auguste, 1 f. — Auguste Larivière, 1 f. 50 c. — B., 1 f. 50 c. — C., 1 f. — J., 1 f. 50 c. — Joseph Ferrand, 2 f. — Cadoux, 1 f. 50 c.

Total, 325 f. 90 c.

Montant des précédentes listes, 1,580 85

1,905 75

On écrit de Doullens, le 21 décembre :

« M. Martin Deslandes est définitivement remplacé. M. Prat; son successeur, est ici depuis quelques jours, et entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier. Les familles des prisonniers qui habitent notre ville se félicitent du renvoi de M. Martin; elles espèrent trouver plus d'humanité dans son successeur.

« Les prisonniers coupables d'avoir cherché à s'évader sont toujours au cachot: c'est aujourd'hui le soixante-troisième jour qu'ils y languissent, sans feu, sans lumière, et en proie aux vexations de leurs gardiens. Les malades maintenant rétablis, sont rentrés dans la prison commune, dont les portes continuent à être fermées à leurs amis. »

Plusieurs sous-officiers de l'un des régimens en garnison dans l'Ouest ont adressé l'article suivant à l'*Ami de la Charte* de Nantes :

Le désastre de Constantine a produit en France de douloureuses émotions, parmi lesquelles s'est fait jour l'expression de la fierté nationale qui demande une éclatante réparation. Nous ne resterons pas en arrière des nobles protestations de la presse, et nous voulons aussi faire voir que, lorsque l'on porte atteinte à l'honneur français, nous savons courageusement flétrir les hommes qui vendent nos gloires une à une aux exigences de la sainte-alliance.

Notre premier devoir, à nous tous, et duquel nous ne devions jamais, c'est de ne pas oublier que nous sommes de cette armée de 1830 qui prit berceau sur les barricades dont tant de nos compagnons d'armes peuvent aussi revendiquer leur part de gloire. Notre drapeau, c'est la *liberté*, notre culte, la *patrie*, et nous saurons toujours les faire respecter l'un et l'autre.

### M. ODILON-BARROT MET DE L'EAU DANS SON VIN :

Dites plutôt qu'il ne boit plus que de l'eau claire.

Notre époque a été témoin d'une grandeur et d'une décadence qui n'a d'analogue, dans l'histoire, que la grandeur et la décadence des Romains.

Tout le monde a déjà deviné que je veux parler de la grandeur et de la décadence de l'opinion dynastique en général, et de M. Odilon-Barrot en particulier.

Prenons seulement M. Odilon-Barrot, type qui résume parfaitement pour nous l'opposition dynastique, prenons-le à la révolution de 1830. Alors c'était un ardent tribun: il se posait sous l'égide de Lafayette, et partageait ses vues et ses espérances d'avenir, où la monarchie, il faut le dire, occupait une toute humble et toute modeste place, si tant est qu'elle en occupât une. Pour mon compte, je ne voudrais pas le parier.

Quand Lafayette eut à subir les sales et honteux dédains de cette camarilla qui mit de côté, six mois après juillet, tous les vieux amis du roi, et qui, depuis 1830, n'a pas encore mis de côté une seule des vieilles culottes de la liste civile, M. Odilon-Barrot resta préfet de la Seine, mais il prit moralement sa part de cette disgrâce. Les élèves des écoles peuvent se rappeler les discours peu flatteurs pour la tendance gouvernementale d'alors que leur tenait M. Odilon-Barrot dans la cour de l'hôtel d'Anjou Saint-Honoré. Le front de l'édile se rembrunissait en même temps que l'horizon politique.

On n'a pas même perdu le souvenir de certaine proclamation où M. Odilon-Barrot était excessivement peu respectueux pour les deux chambres, et, tout en lui donnant de prudens conseils, exaltait cette force populaire que les gouvernans d'aujourd'hui appellent les *factions*, et que M. Odilon-Barrot de 1836 se contenterait tout au plus d'appeler la *démagogie*.

M. Odilon-Barrot faisait partie, en 1831, de l'association nationale, qui était parvenu bien une association révolutionnaire. En 1832, il signait le Compte-Rendu qui équivalait, pour le moins, au vis-à-vis de la monarchie, au fameux *non* des

réunion préparatoire qui a eu lieu chez M. Mathieu de la Redorte, que MM. Odilon-Barrot et Thiers ont discuté, par discours et répliques, quelques points de la stratégie à adopter pour la session prochaine. O honte!

Que l'opposition accepte, à la chambre, M. Thiers et les siens pour auxiliaires, rien de mieux; les boules noires se mêlent en tombant dans l'urne. Mais que volontairement on s'associe à un homme de cette espèce, qu'on discute avec lui des intérêts qu'on rend communs, par conséquent, ceci est trop fort, et les habitans de la lune ont soulevé moins d'inépuisable que n'en soulèvera cet incroyable fait!

Quel chemin nous avons marché, bon dieu! depuis le temps où la réunion Lointier répugnait, dans ses honorables scrupules, à correspondre, même par ambassadeurs, avec la fraction ministérielle de la chambre qui, dans certains cas, se séparait du ministère! Aujourd'hui, M. Thiers, parce qu'il a des griefs d'amour-propre et d'intérêt contre le cabinet, et qu'il peut combattre sur deux ou trois questions, M. Thiers frate avec l'opposition; il est compère et compagnon avec la gauche dynastique. M. Odilon-Barrot se réunit à M. Thiers pour s'entendre et discuter!... Mânes de Lafayette, pardonnez à M. Barrot, car il ne sait ce qu'il fait!

Nous le savons, nous. M. Odilon-Barrot veut être ministre, et il se tient toujours sur la limite la plus rapprochée des ministères existans. A l'époque où le cabinet était révolutionnaire-constitutionnel, M. Barrot était révolutionnaire-démocrate. Lorsque le cabinet a été centre gauche, M. Barrot s'est fait gauche-moderée. Devant un cabinet doctrinaire, M. Barrot va se faire tiers-parti. Quand nous aurons un cabinet légitimiste-rallié, sous la présidence de M. de Mortemart, M. Barrot se fera quasi-doctrinaire. Si M. Berryer vient au pouvoir, M. Barrot se confondra avec la nuance Mortemart.

M. Odilon-Barrot a raison: plus il s'abaissera politiquement, plus il aura de chances de devenir ministre du juste-milieu.

(Charicari.)

Nous associons nos noms à ceux qui ont si énergiquement accusé les auteurs du désastre de Constantine, afin que l'on sache bien que les vœux du pays sont unanimes pour demander aux agents responsables du pouvoir exécutif un compte sévère de la vie de tant de nos braves, et de tant d'argent (fruit des sueurs du peuple) perdus dans cette malheureuse campagne, résultat funeste du système odieux qu'ils ont imposé au peuple français, comme à *gent maniable et corvéable à merci*.

Que ceux qui, dans leurs projets de réactions, se prêtent un mutuel appui pour asservir le peuple et s'engraisser de ses sueurs, ne s'adressent pas à l'armée : sentinelle fidèle, elle est le palladium sacré des libertés de la nation; le peuple sera toujours fort avec elle, parce qu'elle sera toujours le défenseur de ses droits, parce que le peuple et l'armée ne font qu'un.

### Faits Divers.

La chambre se complète, mais lentement. Le nombre des députés inscrits à la questure de la chambre des députés n'est encore que de 251.

— Le *Courrier Français* nous apprend qu'un des grands officiers du château est allé au ministère de l'instruction publique, dans un grand équipage de cérémonie, annoncer à M. Guizot qu'il venait d'être nommé grand officier de la Légion-d'Honneur, et lui en a remis les insignes.

— La *Chronique de Paris* parle d'un changement, ou tout au moins d'une modification ministérielle; l'arrivée du maréchal Soult aurait donné lieu à une multitude de combinaisons ministérielles. « L'entrée du maréchal au conseil serait désirable » ajoute la feuille doctrinaire, mais voici les difficultés. Le maréchal entrerait-il sans la présidence? M. Molé voudrait-il abdiquer sa présidence morale sur ses collègues? Le maréchal entrerait-il seul?

— On lit dans le *Courrier Français*:

« Parmi les députés qui se trouvent à Paris, il s'est formé trois réunions différentes qui, toutes trois, sont opposées au ministère. La plus nombreuse appartient à la gauche et au centre gauche; une autre se rallie à une fraction du centre autour de M. Ganneron; une troisième se rassemble dans les salons de M. Mathieu de la Redorte, et se trouve plus particulièrement liée avec les amis de M. Thiers.

« S'il faut en croire un journal du matin, la première réunion se serait déjà entendue sur le choix des candidats qu'elle porte à la vice-présidence et au secrétariat. Elle serait convenue de réunir ses voix sur MM. Calmon, Bérenger, Teste et Etienne pour vice-présidents; et pour secrétaires sur MM. Vivien, Félix Réal, Cunin-Gridaine et Boissy-d'Anglas.

« Cette double liste a été sans doute communiquée aux autres réunions, et il est possible qu'elle ne soit pas définitive. »

— La société des Messageries françaises, qui, depuis le moment où les journaux annonçèrent sa création en juin dernier, a travaillé sans bruit à son organisation définitive, est déjà en mesure d'exploiter six des principales routes de France, au moyen d'associations avec les maîtres de postes ou relayeurs de ces routes. Tout fait croire que prochainement cette entreprise sera en complète activité, et qu'une concurrence réelle existera dès-lors pour le transport des marchandises et des voyageurs.

— La voiture qui contient le corps de Mme Malibrant était attendue le 23 à Londres, ainsi que Mme Garcia mère et M. de Fienner, qui l'escortent dans une chaise de poste. Le corps sera déposé pendant quelques heures dans la maison d'un ami de la famille, M. Olivier, qui habite Finsbury-Square, et il sera ensuite conduit à bord d'un bateau à vapeur qui l'attend sur la Tamise, et qui a été loué exprès pour transporter les restes de l'illustre cantatrice à Anvers. Mme Garcia et M. de Fienner trouveront, en débarquant dans cette ville, un certain nombre de membres de la famille Bériot, et le convoi se mettra en marche pour le château appartenant au mari de la défunte, et qui est situé près de Bruxelles, à environ deux mille de l'église de Lacken, dans les caveaux de laquelle est préparée la dernière sépulture de Mme Malibrant. (*Morning Post*.)

— On écrit de Coblenz, 20 décembre :

« Hier, vers les six heures du soir, le pont de bateaux sur le Rhin a été emporté avec tous les passagers qui se trou-

vaient dessus, au moment où il est le plus fréquenté, par une flotte de bois en radau descendant en Hollande, mais qui était amarré plus haut pour passer la nuit. On prétend qu'il a été détaché par la force des eaux, qui sont à un niveau extraordinaire.

« On ignore le nombre des personnes qui ont péri par cet événement. De suite on a expédié des courriers le long du fleuve jusqu'à Cologne, pour prévenir, autant que possible, d'autres malheurs.

« Il ne reste de notre pont que deux bateaux, tout le surplus a été entraîné en bloc. »

— Le bruit courait à la bourse de Paris du 26, que le discours du trône annoncerait une amélioration notable dans nos finances et la résolution inébranlable de ne point intervenir en Espagne. Cette nouvelle a rendu un peu de faveur à la rente.

AFFAIRE DE M<sup>e</sup> DUPONT. — On lit dans le *Droit* :

« Les protestations si nombreuses d'hommes graves et considérables, les moyens si concluants, si lumineux, si puissants de raison de M. le procureur-général Dupont, n'auront donc abouti qu'à un arrêt de rejet!

« Les premiers nous avons élevé la voix en faveur des principes qui nous semblaient violés dans la cause de M<sup>e</sup> Dupont, et nous avons convié les barreaux de France à une défense commune; nous devons par une raison de convenance nous interdire toute réflexion amère sur la manière dont la cour a compris les droits et les devoirs de l'avocat; pour le public qui ne voit que de loin, cela ressemblerait trop à un intérêt étroit et mesquin, à une rancune personnelle. Ce dernier adieu au surplus ne serait pas digne de M<sup>e</sup> Dupont.

« Mais, malgré le respect qu'exige l'infailibilité légale, qu'il nous soit permis de protester au moins contre les entraves jetées par l'arrêt de la cour à la liberté du témoin et à la conscience humaine. Ce n'est plus en effet un droit privé et circonscrit, c'est le droit de la société tout entière que froisse, selon nous, l'arrêt de la cour, quand il pose en principe que toute déposition pourra être scindée, restreinte; que la vérité, jusqu'ici nue et transparente devant la justice, pourra, semblable à la terre, n'être éclairée que d'un côté, tandis que l'autre restera plongée dans les ténébres. »

— M. Van Buren, dont l'élection, comme président des Etats-Unis, a été prématurément annoncée, mais qui paraît néanmoins certaine, sera le premier chef de la république américaine qui n'ait pas joué un rôle dans le grand drame de la conquête de l'indépendance. Il a cinquante-quatre ans, et n'est né par conséquent que postérieurement à la reconnaissance de l'émancipation par le gouvernement de la Grande-Bretagne. Il a été successivement gouverneur de l'état de New-York, envoyé des Etats-Unis en Angleterre, secrétaire-d'état premier ministre à Washington, et enfin vice-président de l'Union.

— La cour d'assises de Rouen avait à juger, le 21 de ce mois, deux individus prévenus d'offense à la personne du roi. Houchon et Marie avaient chanté dans la rue, étant ivres, une chanson séditieuse en vers ou en lignes de la taille de celui-ci :

Louis-Philippe aura la tête tranchée et le poing coupé.

Le ministère public ayant eu le bon sens de penser que de tels vers ne pouvaient offenser autre chose que les règles de la poésie, a abandonné l'accusation. Aussi le jury a-t-il renvoyé ces jeunes gens à leurs travaux.

— L'ouragan du mois dernier a déraciné, dans le canton de Cassel, département du Nord, un chêne séculaire renommé par son énorme grosseur. Cet arbre avait trente-six pieds de circonférence.

— Nous lisons dans le *Journal du Haut-et-Bas-Rhin* :

« M. le procureur-général, qui portera la parole dans l'affaire du 30 octobre, est attendu à Strasbourg pour dimanche ou lundi. »

— Le commandant Changarnier, qui a eu à lui tout seul la plus grosse part de gloire de l'expédition de Constantine, est natif d'Autun, où habite sa mère. A la réception des bulletins de la campagne, les autorités autunoises se sont transportées chez cette dame pour la féliciter de la belle conduite de son fils, et toute la population a spontanément suivi cet exemple.

déplaisait aux femmes. Ce thème-là n'est pas trop neuf; la pièce, bien jouée par MM. Vizentini, Alexandre et Fradelle, et M<sup>mes</sup> Legaigneur, Baudoin et Pélagie, a réussi sans opposition; mais nous ne croyons pas qu'elle soit appelée à une existence fort longue sur le théâtre du Gymnase.

*Marion carmélite*. — Marion Delorme dégoûtée un moment de son existence agitée, prend la fantaisie de devenir religieuse, mais un jeune inconnu amoureux d'elle se présente. Marion qui se faisait passer pour morte, ressuscite et se rend au monde et aux plaisirs.

Tel est le fond de cette pièce dont les détails sont un peu grivois, mais qui est bien écrite et semée de traits spirituels.

### GRAND-THÉÂTRE.

Les premières représentations de l'opéra de M. Monpou, *les Deux Reines* et de la *Famille de Lusigny*, drame en trois actes de MM. Frédéric Soulié et Bossange, n'avaient attiré que peu de monde hier au Grand-Théâtre. — Il faut sans doute attribuer à la rigueur de la température ce peu d'empressement du public, ordinairement si avide de nouveautés. — Disons, cependant, pour être justes, que la gracieuse partition de M. Monpou aurait pu trouver des interprètes plus dignes d'elle sur notre première scène; — non que nous refusions de rendre justice au zèle et au talent déployés par les artistes qui se sont chargés de nous la faire connaître; mais parce que nous pensons qu'il eût été possible de monter cette charmante pièce d'une manière plus convenable. — Il y a des motifs pleins de mélodie et d'originalité dans l'œuvre de M. Monpou; — nous nous bornerons à citer celui d'*Adieu, mon beau navire*, et le chœur de buveurs qui le précède et l'accompagne, — puis les couplets et un duo chantés par M<sup>mes</sup> Bitcabo et Bouvaret; Padres rempli fort bien son rôle de marin.

— Une réunion des membres composant le comité de souscription pour le monument à élever à Molière a eu lieu au Théâtre-Français. Plusieurs décisions ont été prises. Il a été arrêté que des remerciements seraient offerts à la commission des auteurs dramatiques pour l'empressement qu'elle a témoigné à la souscription, en promettant de seconder par ses travaux les opérations du comité.

Le concours de M. le ministre de l'intérieur et celui de M. le préfet de la Seine vont être réclamés immédiatement afin d'assurer à la souscription, soit à Paris, soit dans les départements, la publicité la plus efficace et tout l'ensemble désirable.

La commission est à peu près fixée sur le choix de l'emplacement qui devra occuper le monument. Nous ferons connaître ultérieurement ce qui aura été définitivement arrêté à cet égard.

— On lit dans l'*Auxiliaire Breton*, du 23 décembre :

« Nous avons reçu quelques nouveaux détails sur la déplorable affaire du sous-lieutenant Severac, et nous les re-produisons ici, dans l'espoir que nos lecteurs les accueilleront avec le même intérêt qu'ils nous ont fait éprouver.

« La vérité commence à se faire jour : maintenant il paraît bien avéré que cet officier était d'un caractère tellement querelleur, que ses camarades étaient convenus entr'eux d'éviter avec ce furibond quelques désagréments, et cependant tout, à ses yeux, avait pour but de le froisser. Deux des sous-lieutenants qui prenaient pension avec lui étaient élèves de St-Cyr et jeune gens pleins de mérite. Il en résultait souvent que, pendant les repas, ils se livraient entr'eux à ces discussions dans lesquelles on fait assaut d'esprit et qui n'ont aucune idée sérieuse. Severac, qui ne comprenait pas toujours, en prenait une vive irritation, et parfois il y voyait une intention de le blesser.

« La veille de l'assassinat ceci eut encore lieu, et ce fut sans doute la cause de l'accès de rage dans laquelle ce malheureux puisa son fatal dessein. Quand à ce qu'on a dit dans quelques journaux sur les liaisons du major qui l'ont décidé à quitter Vannes le lendemain de l'assassinat, c'est encore là un des mille contes que souvent l'on accueille trop légèrement. Cet officier avait, depuis environ dix jours, une autorisation de congé, et il avait depuis quatre à cinq jours retenu sa place dans le coupé de la diligence. Il est à désirer pour lui qu'on l'appelle comme témoin, afin de lui permettre de se justifier de ces sots bruits.

« Enfin, le régiment, tant désolé qu'il soit de cet événement, a au moins la consolation de penser que les quatre victimes de Severac n'ont rien fait pour justifier, même en partie, l'odieuse tentative de ce furieux. »

### Tribunaux.

#### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

COMLOT POUR CHANGER LA FORME DU GOUVERNEMENT.  
13 ACCUSÉS.

A dix heures 1/2, l'audience est ouverte.

L'avocat-général, M. Plougoum, est assisté de M. Godon, substitut.

Voici les faits principaux contenus dans l'acte d'accusation :

Le nommé Canlay, ancien porteur du *Bon Sens*, blessé aux troubles de juin, mourut, à la fin d'août 1836, à l'hospice de l'école de médecine. L'occasion parut favorable pour une démonstration politique; les funérailles furent fixées au 31 août et, outre les invitations verbales qui circulèrent dans les ateliers, des billets furent colportés et distribués en profusion.

Cet appel fut entendu. A 3 heures, 500 personnes étaient réunies au convoi qui parcourut les rues les plus fréquentées de Paris, une première fois pour se rendre à l'église française de l'abbé Châtel, boulevard St-Denis, puis une seconde fois en allant au cimetière Mont-Parnasse.

Pendant le chemin, plusieurs ouvriers s'absentèrent, puis revinrent après avoir repris leurs habits de travail.

On parlait au convoi d'une distribution de cartouches, qui devait avoir lieu au Jardin des plantes.

Après avoir déjoué par une surveillance active les espérances de désordre que l'on aurait pu concevoir, l'autorité prit des mesures pour remplir un autre devoir; car elle savait que la société des Familles avait des sections en permanence à l'issue du convoi.

Le 1<sup>er</sup> septembre, à cinq heures du matin, le commissaire de police Yon, accompagné de deux officiers de paix et de plusieurs

Quant à la nouvelle comédie de M. Soulié, quoique jouée avec fort peu d'ensemble, elle nous a paru assez bien écrite, renfermant un intérêt habilement soutenu, qui, joint à des situations neuves et dramatiques, en fait une œuvre agréable et digne de ce qu'on est convenu d'appeler un succès d'estime.

C'est encore l'histoire d'un poète : c'est le jeune Malherbe, aux prises avec tous les préjugés, avec l'orgueil insolent et stupide d'une noble famille qui est la sienne, et qui, cependant, le repousse, docile aux inspirations d'un duc et pair tout puissant qui veut au prix de l'infamie même, repousser du sein maternel le jeune et infortuné poète. Ce dernier, protégé par une maîtresse amie, par la voix éloquent de l'avocat Gourville, parvient enfin après avoir été ballotté entre le désespoir et l'espérance, à triompher de ses ennemis.

MM. Haquette, Valmore, M<sup>mes</sup> Débrières et Beuzeville se sont tirés avec bonheur des rôles qui leur étaient confiés. Beuzeville seulement a été un peu froid et a manqué de mémoire : Somme toute, succès pour la *Famille de Lusigny*, comme pour les *Deux Reines*.

Parmi les produits de la librairie parisienne qui peuvent être donnés en étrennes aux enfants, nous devons mentionner le *Robinson des sables du désert*, les *Illustrations littéraires de la France*, les *Contes maternels*, les *Feuilles de palmier*, les *Veillées des enfants*, les *Encouragements du premier âge* et les *Lectures en famille*. Ces trois derniers ouvrages sont dus à la plume de notre compatriote M. C.-A. Rénal. Nous ne saurions trop les recommander aux personnes qui veulent mettre dans les mains de leurs enfants des leçons de la morale la plus pure, présentées sous une forme amusante et pleine d'intérêt. Ces livres se trouvent à Paris, à la librairie de l'enfance et de la jeunesse, de P.-C. Léhuby, successeur de Pierre Blanchard, rue de Seine, n<sup>o</sup> 48.

### BULLETIN DRAMATIQUE.

#### THÉÂTRE DES JACOBINS.

Un *Bonheur ignoré* est une pièce pleine de gâté et de détails spirituels. La donnée sur laquelle elle repose est assez comique. Mme de Rizieux est une jeune veuve qui a juré de fuir le monde jusqu'à l'expiration de son deuil. Elle habite une maison fort retirée, où M. Jules, son cousin, est seul admis. Il n'y vient même qu'à la dérobée. Il fait une cour assidue à Mme de Rizieux; il croit ne pas lui être indifférent et, en attendant la conclusion de son mariage avec elle qui ne peut, selon lui, manquer d'avoir lieu bientôt, il jouit de la présence continuelle de celle qu'il aime; il est l'objet de ses attentions; enfin, il serait parfaitement heureux si son bonheur n'était pas ignoré de tout le monde. — Il a une maîtresse charmante, c'est vrai, mais que lui importe, s'il ne peut la montrer à ses amis, s'enorgueillir devant eux de la préférence qu'elle lui accorde? Pendant qu'il est livré à ces pensées, il voit, de la fenêtre, passer dans les Champs-Élysées un jeune officier de lanciers de sa connaissance. Il lui fait signe de monter; l'officier accourt et apprend de la bouche de Jules toutes les particularités de sa liaison ainsi que ses espérances. — Ici plusieurs scènes où les étourderies de Jules détachent complètement de lui le cœur de sa cousine. — On devine que l'officier de lanciers parvient à supplanter son ami qui, par ses indiscretions, a déplu à sa cousine, et dont le bonheur cesse, parce qu'il a voulu lui donner trop de publicité.

Mme Herdlika (la veuve) a été d'une convenance parfaite; M. Alexandre s'est montré comique sans charge dans le rôle de Jules, et M. Montaland est très-bien placé dans celui du jeune officier.

*Arriver à propos* est une bluette où, parmi de grosses trivialités, on trouve quelques étincelles d'esprit. Les auteurs de ce vaudeville ont voulu prouver que la timidité comme la suffisance

sergens-de-ville, se présenta au domicile de Leprestre du Bocage et Bruna, rue St-Sébastien, 22; il frappe à la porte qui est aussitôt ouverte; il entra revêtu de ses insignes. Onze individus étaient dans cette chambre fort petite: tous étaient armés de poignards. Ces individus furent arrêtés après une lutte assez vive.

Dans la chambre on trouva deux lames de poignards, un couteau, une lime, une hache; sur la table se trouvaient environ 850 cartouches et balles récemment fondues.

Tels sont les faits généraux qui ont donné lieu à une volumineuse instruction, de laquelle est ressorti l'accusation de complot contre les nommés:

- 1° Clément-Charles Leprestre du Bocage, dit *Bocage*, âgé de 22 ans, fondeur en cuivre;
  - 2° François Castaud, serrurier-mécanicien, 30 ans;
  - 3° Pierre-Louis Chouette, vernisseur, 36 ans;
  - 4° François Dubos, ouvrier en châles, 23 ans;
  - 5° Dominique Paquet, fondeur, 18 ans;
  - 6° Jean-Eugène Daussan, gazier, 19 ans;
  - 7° Jean-François Vaucamp, homme de peine, 21 ans;
  - 8° Jean-Baptiste Bruna, ouvrier, 20 ans;
  - 9° Auguste Marella, 20 ans;
  - 10° Célestin Parent, ouvrier en châles, 22 ans;
  - 11° Louis Pottier, menuisier en bâtimens, 18 ans;
  - 12° Charles Poussard, fabricant de cannes, 22 ans;
  - 13° Florentin Hennin, tabletier-cannier, 20 ans.
- Les témoins sont au nombre de 58.

M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé du Bocage.

D. Vous êtes, m'avez-vous dit, fondeur en cuivre? chez qui travailliez-vous avant votre arrestation? — R. Chez M. Nicolle.

D. Vos maîtres ont été interrogés sur votre compte, et tous ont déclaré que vous étiez un ouvrier dérangé? — R. Cela m'étonne; car ce n'est pas ce qu'a dit M. David, chef d'atelier: si je ne travaillais pas le lundi, ni quelquefois le mardi, c'est que c'est un usage parmi les ouvriers fondeurs; moi, je restais dans ma chambre à lire, à m'instruire.

D. Vos maîtres ont en outre déclaré que vous dérangiez les ouvriers, en parlant politique? — R. On ne peut pas toujours, dans les ateliers, rester sans parler un peu; il est possible que la politique ait fourni le sujet de la conversation, mais cela ne pouvait empêcher les ouvriers de travailler.

D. Avez-vous fait partie de la Société des Droits de l'Homme ou de celle des Familles? — R. Jamais.

D. Connaissez-vous Blanqui, Lamiéussens, Delarue, Fayard? — R. Je n'ai connu que Lamiéussens, à la Force, lorsqu'il y était détenu pour la fabrication des poudres.

D. Cependant votre nom, *Bocage*, se trouve sur des listes saisies sur Blanqui; et ces listes ont été reconnues pour être celles de la Société des Familles? — R. Je ne puis empêcher que l'on écrive mon nom sur une liste; mais *Bocage* n'est pas mon nom, je me nomme *Leprestre du Bocage*.

Ici, M. le président donne lecture des différentes pièces saisies sur les individus qui ont figuré dans l'affaire des poudres de la rue de l'Oursine, pièces qui ont révélé les statuts de la Société des Familles.

Voilà, ajoute le Président, la société à laquelle l'accusation pense que vous avez été affilié; et je dois vous faire observer que c'est bien vous qui êtes désigné sur ces listes par le nom de *Bocage*, car ces listes portent aussi votre nom de guerre *Sauzet*? — R. Je n'ai jamais eu le nom de guerre *Sauzet*.

D. Cependant, une lettre que vous avez remise à Châtelain pour la faire parvenir à son adresse, hors la prison, était signée *Sauzet*? — R. Je savais que Châtelain était placé près de moi pour m'épier, j'ai signé la lettre d'un nom en l'air pour le tromper.

Le président: Dans la chambre que vous occupiez rue Saint-Denis, n° 315, vous receviez beaucoup de monde?

Du Bocage: Je recevais des camarades qui venaient pour causer ou prendre un verre de vin.

D. Mais vous receviez des personnes en grand nombre, jusqu'à 18 ou 20? — R. Je n'ai jamais reçu tant de monde à la fois; d'ailleurs, comment les locataires pouvaient-ils savoir cela?

D. Le principal locataire s'est plaint à vous de tout ce monde que vous receviez, et qui effrayait les autres locataires. — R. Il venait chez moi des ouvriers fondeurs, et comme dans cet état on a la figure noire, c'est peut-être cela qui faisait peur.

D. Vous avez occupé ensuite une chambre dans le cul-de-sac St-Sébastien, et là, on a été étonné du nombre des individus qui venaient vous voir et se présentaient chez vous entre 10 heures et 11 heures. — R. A cette heure-là, je n'ai jamais reçu autant de monde qu'on veut le dire.

D. Un témoin, voisin de votre chambre, a déclaré avoir entendu faire chez vous une lecture où les mots *demande* et *réponse* se trouvaient souvent répétés; n'était-ce pas le formulaire de la doctrine politique de la Société des Familles? — R. Je ne connais pas ce formulaire.

Interrogé sur l'emploi de son temps, le jour du convoi, du Bocage donne des explications qui offrent peu d'intérêt.

D. Dans quel but aviez-vous des cartouches dans votre chambre, et des cartouches en grande quantité; car il y en avait 850? — R. J'avais chez moi des cartouches, parce que ma conviction était que tôt ou tard une révolution devait éclater, et que dans cette circonstance, ceux qui n'ont pas d'armes étant la proie de ceux qui en ont, j'avais pris mes mesures pour pouvoir me défendre.

D. Je dois vous dire que les explications que vous venez de donner sont tout-à-fait en opposition avec les déclarations de vos co-accusés qui consistent à dire qu'à mesure qu'ils entraient dans votre chambre, vous leur présentiez des poignards, en leur disant: « Voici des armes pour attaquer le gouvernement; nous allons recevoir des ordres pour descendre dans la rue; on se battra à la Porte-St-Martin, à la Porte-St-Denis, puis au Panthéon. » — R. Je ne conçois pas qu'ils aient pu dire cela.

D. Où vous êtes-vous procuré toutes les cartouches trouvées à votre domicile? — R. C'est moi seul qui les ai fabriquées; j'ai acheté le plomb et la poudre avec l'argent provenant de mes économies.

D. Et les poignards? — R. C'est moi seul aussi qui ai fabriqué les poignards, et fondu les manches.

L'interrogatoire continue.

### Chronique Judiciaire.

M<sup>me</sup> Palouret, plaignante: Voici M. et M<sup>me</sup> Machique qui m'ont traitée comme on ne traite pas une femme respectable, et qui m'ont en outre battue énergiquement, de manière à justifier ma plainte en 300 f. de dommages-intérêts.

M. le président: Dans votre plainte vous prétendez que c'est le prévenu et non sa femme qui vous a frappée.

La plaignante: C'est Machique qui m'a labouré le menton avec son poing.

M<sup>me</sup> Machique: Elle se retourne, la fausse qu'elle est! Elle

disait que c'était moi; comme si j'en étais susceptible avec mon sexe.

M. le président: Décidément qui vous a frappée?

La plaignante: C'est Machique.

M. Machique: Ah ça! voyons, entendons-nous Philibert. Appliquons-nous à l'écriture et formons bien nos lettres. Il ne s'agit pas de nous montrer des emblèmes pour des réalités, et vous êtes ici devant de vénérables juges qui connaissent le fort et le faible et savent démêler l'imposture et les couleurs qu'on veut leur zy monter. Qui vous a frappée, propriétaire incompétente?

La plaignante: C'est Machique.

Machique: Bon! très-bon! excessivement bon! Monsieur mon avoué, faites-moi l'amitié d'exhiber au plus vite mon certificat de vie et de mœurs.

La plaignante: C'est Machique que j'accuse pour les coups. C'est son épouse que j'attaque pour toutes les horreurs de la vie qu'elle m'a adressées devant tout un public qui en était principalement scandalisé. Ah! ah! voilà du positif, mes braves gens du bon Dieu, et nous allons voir un peu comment vous vous en tirez. Monsieur mon avoué, vous allez montrer un peu mes certificats et mes quittances d'imposition... J'espère!

Le prévenu: Je vous fais juges, MM. les juges! comme si un ancien artilleur de l'empire pourrait abuser de sa position d'homme envers une faible femme.

Arrivent de nombreux témoins de l'un et l'autre sexe qui déclarent avoir entendu dans la dispute intervenue entre les parties, bon nombre d'épithètes mal sonnantes, feu croisé bien nourri de part et d'autre. M<sup>me</sup> Pamela, fleuriste agréable, est la seule qui affirme, après serment, avoir vu M. Machique bourrer d'un coup de main le menton de la plaignante.

Machique: Voilà un témoin que j'apprécie peu. C'est connu pour pas grand'chose dans le quartier, et, sans allégorie, une créature de même doit être douée d'un toupet particulier pour venir ainsi fausser son serment devant un tribunal. Si j'étais de vous, Pamela, je m'empresserais immédiatement d'aller me cacher.

Pamela persiste; Machique insiste; M<sup>me</sup> Machiques'échauffe; l'action devient vive. Le tribunal y coupe court en donnant la parole aux avocats. L'affaire se termine par l'entier acquittement de M<sup>me</sup> Machique et la condamnation de son mari à 5 fr. d'amende.

Machique souriant: Grand embarras! peu de besogne!

— *Mansion-House. — Tribunal du lord-maire.* — On a pu croire jusqu'à présent que les seuls moyens de faire cuire des soles étaient de les mettre sur le grill ou dans une poissongère; cependant un autre moyen, beaucoup plus économique, vient d'être découvert par Tom Crow, facétieux nègre de la côte des Dents, homme de peine employé au marché de Bellingsgate.

M. Goldham, inspecteur du marché: Je connais Tom Crow depuis long-temps pour un paresseux, un ivrogne et un voleur de profession; tout son travail au marché consiste à voler. Il y a quelques jours, je le vis s'échapper du marché et s'enfuir à toutes jambes du côté de la Tamise, et comme je sais que quand Tom Crow est si affairé, il y a toujours quelques mauvaises actions à lui reprocher, je fis courir après lui, et on le trouva blotti dans un bateau; on le fouilla et on saisit dans son pantalon deux soles qu'il venait de voler.

Le lord-maire: Tom Crow, il paraît que vous êtes connu pour un fort mauvais sujet.

Tom Crow: Ah! oui, mossou, mais tout le monde il été plus ou moins mauvais sujet, le bon Dieu tout-puissant seul ne l'été pas, lui. (On rit.)

Le lord-maire: Vous avez déjà été enfermé au Tread-Mill.

Tom Crow: Oui, mossou, mais tout le monde y aller, les petits et les grands de haut en bas.

Le lord-maire: Vous avez entendu la déposition de M. Goldham.

Tom Crow: Ah! y me connaît bien, mossou Goldham; il été toujou été bien bon pour moi depuis long-temps.

Le lord-maire: Il ne s'agit pas de cela; vous avouez avoir volé les soles qu'on a trouvées dans votre pantalon?

Tom Crow: On a bien trouvé des soles dans mon pantalon, oui, mais moi pas voler; non, je les faisais cuire.

Le lord-maire: Comment! vous les faisiez cuire? vous vous saviez avec!

Tom Crow: Oui, mossou, c'est justement pour ça; je courais pour échauffer moi jusqu'à ce que les soles soient toutes chaudes, et quand y z'ont arrêté moi, les soles été cuites et bonnes à manger. (Nouveaux rires.)

Le lord-maire: M. Goldham, cet homme est incorrigible; comment le laissez-vous entrer au marché?

M. Goldham: Je l'en ai chassé plus de vingt fois, mais le soir sa couleur l'empêche d'être vu.

Le lord-maire à Tom Crow: J'ai bien envie de vous envoyer pour deux mois encore au Tread-Mill.

M. Goldham: Un mois serait peut-être suffisant pour le corriger.

Le lord-maire: Vous voyez, Tom Crow, combien M. Goldham est indulgent pour vous.

Tom Crow: Oh oui! il été un brave homme, mossou Goldham, il été un bien bon homme, mossou Goldham, et y me connaît bien depuis long-temps; aussi, quand il aura besoin de faire cuire des soles, je courrai pendant plus de 4 milles pour m'échauffer et les faire bien cuire.

Le lord-maire, usant d'indulgence envers l'industriel nègre, ne le condamne qu'à un mois de prison.

Tom Crow, ens'en allant: Mossou Goldham, ça n'empêche pas, quand mon jugement sera fini, que je serai à votre service si vous avez des soles à cuire! (La Loi.)

### AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

### VARIÉTÉS.

COMPTE GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE ET COMMERCIALE EN FRANCE, PENDANT L'ANNÉE 1834.

La partie la plus intéressante de ce compte est celle qui a rapport aux deux juridictions les moins élevées: les justices de paix pour les affaires civiles et les conseils de prud'hommes pour les affaires commerciales et industrielles.

Au nombre des institutions utiles dont la France a été dotée par le patriotisme éclairé de l'Assemblée Constituante, la justice de paix occupe aujourd'hui le premier rang, dans l'ordre moral et dans l'ordre judiciaire, par la multiplicité et l'importance des services qu'elle rend au pays. Dans le cours de l'année 1834, il n'a été porté que 124,326 affaires civiles aux rôles des tribunaux

de première instance, et le chiffre des affaires commerciales n'a été que de 104,526, tandis que les affaires portées au jugement des tribunaux de paix se sont élevées à 491,797, et par conséquent à 262,945, au plus du double de celles des deux autres juridictions réunies.

La citation et la comparution volontaire sont les deux moyens par lesquels les juges de paix sont légalement investis du droit de prononcer sur les contestations privées, par le premier, les parties ont recours aux magistrats de paix comme juges; par le second, ils les prennent ou les acceptent comme arbitres. C'est à ce titre que 80,953 affaires ont été spontanément portées devant eux par les parties.

Les affaires conciliées par la justice de paix, sont avec les affaires non conciliées, dans la proportion de 65 sur cent; 199,817 ont été terminées par jugemens contradictoires et 68,844 par jugemens de défaut.

Les conciliations seraient encore plus nombreuses devant la justice de paix si la loi qui interdit l'accès des tribunaux civils aux demandes qui n'auraient pas été soumises au bureau de conciliation, était plus respectée ou mieux interprétée; elle n'a admis d'exception que pour les affaires urgentes, mais l'esprit de chicane et l'intérêt de ceux qui plaident ont tellement multiplié les cas d'urgence, que l'exception est devenue plus fréquente que la règle; le nombre des affaires non conciliées par les juges de paix en 1834, ne forme que les quarante-sept centièmes de celles qui, dans le cours de la même année, ont été portées devant les tribunaux de première instance. M. le ministre de la justice prend l'engagement de rechercher si nombre d'affaires présentées comme urgentes n'ont pas été introduites ainsi pour les soustraire à la salutaire épreuve de la conciliation; aucun soin n'est plus digne que celui-là d'occuper les magistrats supérieurs et le chef de la justice.

Le nombre des affaires portées devant les juges de paix est à la population et à la superficie du royaume dans le rapport de 1 affaire sur 49 habitans, et de 1 affaire sur 114 hectares, terme moyen; mais cette corrélation varie dans chaque ressort de cour royale; elle s'élève graduellement de 1 affaire sur 197 habitans et 170 hectares à 1 affaire sur 16 habitans et sur 57 hectares. Des intérêts modiques en apparence acquièrent une grande importance dans les pays pauvres, et les affaires portées devant les tribunaux de paix y sont en nombre beaucoup plus considérable que dans des pays plus étendus, plus riches et plus peuplés.

L'institution de cette justice conciliatrice exerce sur les mœurs la plus heureuse influence: elle prévient la division entre voisins, étouffe les haines dans leur germe et chaque jour pénètre davantage dans la confiance des populations. La proposition d'étendre la compétence des juges de paix sera sans doute reproduite à la session prochaine, et l'intérêt du pays sera cette fois, nous l'espérons du moins, mieux compris et plus consulté qu'il ne l'a été dans la session dernière.

Les conseils de prud'hommes chargés de prévenir, de concilier, de juger les différends qui ont lieu entre les fabricans, contre-maitres, compagnons, ouvriers et apprentis employés dans les ateliers, manufactures et fabriques, sont, à l'égard des tribunaux de commerce, dit le rapport, dans une position analogue à celle des justices de paix à l'égard des tribunaux de première instance. Il existe aujourd'hui 58 conseils de prud'hommes en France; mais il ne s'en trouve pas encore dans le ressort des cours royales d'Agen, de Bastia, de Besançon, de Bourges, de Pau, de Rennes, et, ce qui est plus étonnant, le ressort de la cour royale de Bordeaux en est dépourvu.

Ainsi que les juges de paix, les prud'hommes exercent les fonctions de conciliateurs quand ils siègent en bureau particulier, et celles de juges quand ils siègent en bureau général. Sur 60,555 affaires portées devant eux dans les années 1830, 1831, 1832, 1833 et 1834, ils en ont concilié 58,330, c'est-à-dire, les 95 centièmes. Encore sur les 2,159 affaires non conciliées, 470 paraissent-elles avoir été arrangées ultérieurement ou abandonnées, et les 1,689 autres ont-elles été terminées par des jugemens, les uns en premier, les autres en dernier ressort. Il n'a été interjeté que 56 appels de tous ces jugemens. C'est à la fois le plus bel éloge de l'institution et des hommes à qui elle est confiée; grâce à eux, l'ouvrier et le maître ont dû le rétablissement de la bonne harmonie et des bons rapports qui leur sont également nécessaires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1834, il existait dans les tribunaux de première instance 61,212 affaires arriérées, et, dans le cours de l'année, il a été porté devant ces tribunaux 124,326 affaires nouvelles, ce qui forme un total de 185,534, dont 121,128 ont été terminées; c'est 636 de plus qu'en 1833; mais, loin de diminuer, l'arriéré s'est accru. A la fin de l'année, il restait aux tribunaux de première instance 63,410 causes à juger, ou 3,198 de plus qu'à la fin de 1833. Cependant, parmi les huit classes entre lesquelles ces tribunaux sont divisés, il en est dans lesquelles (la 3<sup>e</sup>) il n'y a eu que 69 affaires par juge. On n'en a compté que 45 et même que 34 dans plusieurs tribunaux de la 4<sup>e</sup> classe.

Les tribunaux de commerce se sont montrés plus expéditifs que ceux de première instance. Le nombre des affaires commerciales a été de 104,526, en 1834; c'est 1,369 de plus qu'en 1833. Sur ces 104,526 affaires, 87,883 ont été terminées par les tribunaux de commerce et 14,307 par les tribunaux de première instance jugeant en matière commerciale. Le plus grand nombre de ces affaires (55,060) ont été terminées en vertu de jugemens par défaut; pour 17,536, il y a eu transaction ou radiation; les 29,594 autres ont été jugées après débat contradictoire. En matière civile, il n'a été rendu que 40 jugemens par défaut sur 100; mais en matière commerciale il n'a été rendu que 54 jugemens contradictoires sur 100 jugemens par défaut.

Il n'a été inscrit au rôle des cours royales, pendant l'année 1834, que 10,496 affaires; c'est 815 moins qu'en 1833. Le nombre des affaires terminées par ces cours, en 1834, est inférieur de 280 à celui de l'année précédente; mais comme la mise au rôle a été moindre, le restant à juger est descendu de 10,280 qu'il était, à 9,754, et l'arriéré (car ces cours aussi ont un arriéré) a été réduit de 7,709 à 6,616. Cet arriéré égale presque les deux tiers des inscriptions aux rôles de l'année.

Le jugement des appels fait la critique ou l'éloge des tribunaux inférieurs; sur 2,495 appels des jugemens émanés des justices de paix, 1,450 ont été confirmés par les tribunaux de première instance, et 1,045 ont été infirmés.

Sur 8,237 appels de jugemens émanés des tribunaux de première instance, 2,506 ont été infirmés et 5,731 confirmés par les arrêts des cours royales; enfin, proportionnellement aux pourvois, un grand nombre de cassations ont été encourues par les arrêts de ces cours. Sur 100 de ces arrêts, 37 ont été cassés pour fausse interprétation ou fausse application des lois; 17 arrêts sur 100 ont été cassés comme contraires au Code de procédure; 15 arrêts sur 100 ont été cassés comme n'étant pas conformes aux dispositions du Code civil, et 14 arrêts sur 100 ont aussi été cassés pour contravention aux prescriptions du Code de commerce. C'est surtout dans les matières fiscales que les arrêts de cassation ont été nombreux; dans les arrêts concernant le timbre et l'enregistrement, 43 sur 100 ont été cassés, et dans ceux concernant les douanes, le nombre des cassations s'est élevé à 50 sur 100 arrêts.

La proportion des cassations a été de 19 sur 100 arrêts, relati-

vement aux décisions des cours royales, et de 39 sur 100 arrêts, relativement à celles des tribunaux de première instance.

Par ces cassations et ces infirmités, il est juridiquement établi que la justice elle-même s'est trompée et a failli plus de 3,600 fois dans le cours d'une seule année. Cependant, ce n'est pas faute d'auxiliaires pour la servir, l'avertir ou l'éclairer: il existe près des tribunaux de première instance et les cours royales 5,051 avocats, 3,047 avoués et 8,172 huissiers.

Deux faits graves sont révélés par le compte de la justice civile et par le compte de la justice criminelle: l'une consiste dans ces erreurs nombreuses que signalent tant d'infirmités et de cassations, et l'autre dans cet arriéré qui va toujours croissant, non moins aux rôles des cours royales qu'à ceux des tribunaux de première instance: le premier accuse un défaut d'instruction ou d'attention dans les magistrats: le second les accuse de négligence. Tous deux causent un grand préjudice aux prévenus, dont ils prolongent injustement la détention, aux intérêts qu'ils laissent en souffrance et dont souvent ils amènent la ruine.

Tout en assurant, dans son rapport, que partout se rencontre le désir du bien, M. le ministre de la justice ne dissimule pas qu'une meilleure direction, un plus utile emploi du temps dans un certain nombre de tribunaux pourrait diminuer le mal. Il faut, dit-il, désirer vivement que les cours royales continuent à voir leur arriéré diminuer progressivement. Il leur cite comme un bon exemple la nombreuse et prompt expédition des affaires devant les juridictions de paix, le conseil des prud'hommes et les tribunaux de commerce. Devant la justice consulaire s'agit aussi de grands intérêts; et si la célérité dans la décision n'est pas une habitude autant qu'une nécessité, néanmoins, dit le ministre, l'équité n'y redoute pas plus d'erreurs que devant des tribunaux moins expéditifs; la faculté d'appel n'y révèle pas de plus nombreuses infirmités. Puis il ajoute: «Devant les cours souveraines, que le droit demeure toujours une science, et l'exercice de la parole un art; mais cette science et cet art peuvent, autant que la bonne administration de la justice, gagner en concision et en lumières véritables par le retranchement des développemens superflus.»

La statistique civile indique pour la première fois le nombre et le mouvement des affaires portées tant devant la justice de paix que devant le conseil des prud'hommes. C'est une amélioration notable dans un travail qui tend à se perfectionner chaque année, et dont l'importance ne peut pas plus être contestée que l'utilité.

**ANNONCES JUDICIAIRES.**

**(1850) VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE**

De deux barraques construites en briques bois et clôtures en planches, sur l'emplacement où elles se trouvent, à l'angle des rues St-Clair et de l'Épée, à la Guillotière, le vendredi vingt janvier prochain, à dix heures du matin, à la charge par les acquéreurs de les enlever immédiatement.

Première publication prescrite par l'art. 620 du code de procédure civile.

(1833) Demain samedi, sur la place et au-devant du pont, en la commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en poêle, buffets, tables, caisse d'horloge, caisses, égoûtoir, corbeilles, balles, coffre, rayons, commode, etc. etc.

**(1786) VENTE AUX ENCHERES**

APRÈS FAILLITE,

Place des Terreaux, n° 5, au 2<sup>me</sup>.

Le samedi trente-un décembre courant, à l'heure de dix du matin, il sera, au domicile ci-dessus, procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers et agencemens de magasin et marchandises en soierie, telles que foulards, cravates, lévantine, marceline, etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

(1789) Samedi prochain trente-un décembre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place des Machabées, à Lyon, quartier St-Just, il sera vendu aux enchères et au comptant, plusieurs objets mobiliers saisis, consistant en bois de lit, matelas, chaises, commode, horloge, chandeliers, tables, batterie de cuisine, poêle, etc. etc.

**ANNONCES DIVERSES**

(1709) A VENDRE.—Un fonds de restaurant bien achalandé, situé quartier des Terreaux. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser rue Juiverie, n° 17, au 1<sup>er</sup>.

(1829) Bamhofer, teneur de livres, ouvrira, le 5 janvier, de 8 à 10 heures du soir, un cours suivant la nouvelle méthode de M. Masclary.

S'adresser rue Gentil, n° 19, au 1<sup>er</sup>.

**(1827) TABATIÈRE PERDUE.**

Il a été perdu la semaine dernière à Vernaison une Tabatière niellée en argent. Récompense convenable à qui la rapportera à M<sup>me</sup> veuve Thibaudier, à Vernaison, ou à M. Thibaudier, rue d'Amboise, 2, à Lyon.

**GUÉRISON DES CORS.**

BAUME COPORISTIQUE. — Il attaque la racine des cors aux pieds et la fait tomber en quelques jours sans aucune douleur. — Dépôts: à Lyon, chez M. Allongue, parfumeur, rue Puits-Gaillot, n° 3, et chez M. Clément, débitant de tabac, rue St-Dominique, n° 15. (1814)

**Avis aux Chasseurs.**

(521) Le sieur Louis FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise; il les dresse au gré de l'amateur. S'y adresser.

**(1828) EAU DE FLEUR D'ORANGER.**

On trouve chez M. Thibaudier, rue d'Amboise, 2, à Lyon, de l'Eau de fleur d'orange, double qualité supérieure, à 12 fr. l'estagnon.

**ÉLIXIR ET POUDRE**

**STOMAPÉRIQUES,**

**Pour l'entretien de la BOUCHE et la conservation des DENTS,**

**De O<sup>re</sup> TAVEAU, MÉDECIN-DENTISTE,**

*Auteur de l'Hygiène de la Bouche (\*). Membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères.*

A Paris, quai de l'École, n° 12, (côté du Louvre.)

Dépôt à Lyon, chez M. Berle, parfumeur, place des Terreaux, n° 17.

Conservent la pureté et la blancheur des dents, (attributs de la santé, de la beauté et de la jeunesse); affermir celles qui sont chancelantes, arrêter la carie et les affections scorbutiques locales, si communes dans les saisons humides et les grandes villes, en éloignant toutes les causes morbides qui peuvent agir défavorablement sur ces précieux organes; désinfecter l'haleine, quelle que soit la cause de sa fétidité: telles sont les propriétés bien reconnues de ces dentifrices, approuvés et recommandés depuis plus de 12 ans par les médecins les plus célèbres; ce qui justifie le succès de vogue que le temps et l'expérience assurent aux choses bonnes et utiles.

Consultations, opérations, traitement de toutes les maladies de la bouche, pose des dents artificielles par des procédés tout-à-fait nouveaux, chez l'auteur, à Paris, à l'adresse ci-dessus indiquée. Dépôt dans les principales villes de France et de l'étranger. (affranchir.)

Flacons 3 fr.; boîtes 3 fr.

(\*) Paris, 1 vol. in-12. Prix: 3 fr., chez Béchet jeune, libraire, place de l'École-de-Médecine, n° 4.

(1 591)

**POUR CESSATION DE COMMERCE.**

*Vente à prix de fabrique, en gros et en détail,*

D'un fonds de marchand de cristaux, porcelaines, terre de pipe et de Lorraine, vases à fleurs garnis et non garnis, têtes vernies, porte-huiliers et porte-liqueurs en bois des îles, cabarets peints et dorés.

S'adresser passage de l'Argue, n° 70 et 72. (1681)

(1793) A VENDRE. — Un fonds de liquoriste rue des Marronniers, n° 6, à Lyon. S'y adresser.

(1831) A VENDRE pour cause de départ. — Pharmacie dans un des bons quartiers de la ville.

S'adresser à M. Michel, rue des Trois-Mages, près l'hôtel des Monnaies.

**AVIS.**

Le **GRATIS LYONNAIS** paraîtra, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, sous le titre du **VIGILANT LYONNAIS**. Tout en conservant sa spécialité de **JOURNAL D'ANNONCES**, il donnera un résumé sommaire des nouvelles les plus intéressantes de la semaine, et contiendra un plus grand nombre d'articles littéraires ou d'utilité publique.

Dans le courant de février, son format sera agrandi d'un cinquième, sans que le prix de l'abonnement soit augmenté.

Le prix de l'abonnement sera de 2 fr. par trimestre pour tous les établissemens publics, et de 3 fr. pour les particuliers.

Les bureaux sont place de la Préfecture, n° 5, au 2<sup>e</sup>, au-dessus de l'entresol. (1832)

**MALADIES SECRÈTES,**

RÉCENTES ET INVÉTÉRÉES;

**DARTRES.**

24 mille francs de récompense ont été votés au docteur OLLIVIER, pour l'efficacité de ses agréables BISCUITS PURGATIFS seuls approuvés par l'Académie de médecine.

Pharmaciens dépositaires: à Lyon, Vernet, place des Terreaux. — Tarare, Michel. — Villefranche, Voituret. — Bourg, Martinet. — Mâcon, Mossel. — Roanne, Mercier. — St-Etienne, Couturier.

L'instruction sur le traitement par les BISCUITS se délivre gratis. (1240)

**Quinobaume,**

INVENTÉ PAR GOSSELIN, PHARMACIEN A PARIS.

Rue Saint-Honoré, n° 176.

Ce remède est le seul qui soit à la fois sûr, prompt et commode pour la guérison des écoulemens blancs (les gonorrhées et les fleurs blanches) anciens et récents chez les deux sexes. L'Académie de Médecine, dans le rapport qu'elle a fait sur cette nouvelle composition végétale, a voté des remerciemens unanimes à l'auteur.

Le dépôt est à Lyon, chez Gadot, pharmacien, rue Poulailherie, n° 13. (1732)

**(1640) MALADIES DE POITRINE.**

On vante beaucoup le Sirop du professeur Chaussier contre les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches. Prix: 2 fr. 50 c. la bouteille. Il se trouve chez MM. Guichard, Vernet, à Lyon; Coudroyer, à Givors; Michel, à Tarare; Viol, à Roanne.

**VÉSICATOIRES-CAUTÈRES.**

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de l'Académie de médecine pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration, abondante et inodore. (COMPRESSES SPONGIEUSES préférables au linge.)

Dépôts chez les pharmaciens: Guichard, à Lyon; Michel, à Tarare; Trouillet, à Vienne. (1613)

**MAUX DE DENTS.**

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs un spécifique adontalgique, dont une seule goutte, appliquée sur la carie d'une dent, guérit à l'instant et pour toujours la douleur la plus vive et la plus opiniâtre. Enfin, l'éloge de ce remède est dans la bouche de tous ceux qui en font usage. — Dépôts: à Lyon, chez Allongue, rue Puits-Gaillot, n° 3, et chez M. Grandjean, rue St-Dominique, n° 13. (1815)

**OBJETS**

**D'ÉTRENNES ET D'UTILITÉ,**

Chez **COQUAIS, Orfèvre,**

Rue Saint-Côme, n° 6, maison de l'Homme-d'Osier, à Lyon.

Encouragé par les succès et la confiance que l'on nous accorde de plus en plus, pour l'argenterie dite *maillechort*, nous croyons utile de prévenir le public que nous venons d'en recevoir un assortiment complet, tel qu'en couverts, pochons, cuillères à café et tous autres articles.

Il est inutile de répéter tous les avantages qu'offre cet article, car il est reconnu par des preuves incontestables pour valoir l'argent sous tous les rapports.

Nous joignons à cet article un bel assortiment de bijouterie en imitation d'or et dans le genre le plus nouveau; le tout garanti pour la dorure. (1803)

**ENGELURES.**

De tous les remèdes connus jusqu'à ce jour, comme spécifiques des engelures, gerçures ou crevasses, aucun ne peut être comparé à celui découvert par Quer, pharmacien. Les succès nombreux qu'il a déjà obtenus sont un sûr garant de son efficacité.

Se vend à la pharmacie, rue de l'Arbre-Sec, n° 31. (1812)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au *Bulletin des lois* (5 août et 1<sup>er</sup> novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de

**SIROP DE JOHNSON**

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. Au dépôt chez MM. les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Vaise; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaines; Micol, à Saint-Genis-Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Maritan, à Villefranche; Forest, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1343)

**MALADIES DE POITRINE.**

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou hémoptisie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtios, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

**DÉPÔTS:**

- Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande.
- Givors, Clémenceau, quincaillier.
- Givors, Thivy, épicier, Grande-Rue.
- Grenoble, Decheaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- St-Etienne, Millet-Dubreul, épicier-droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville n° 39.
- Roanne, Amelot, confiseur.
- Moutbrison, Gontard, pharmacien.
- Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89.
- Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
- Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'Estampes.
- Tournus, Dupont père, épicier.
- St-Chamond, Sagniot-Peyre, quincaillier et faïencier, Grande-Rue, n° 99.
- Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
- Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
- Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.

GRAND-THÉÂTRE. — Vendredi 30 décembre 1836. — LA FAMILLE LUSTIGNY, drame; L'ECLAIR, opéra — Six heures.

**Bourse de Paris du 26 décembre 1836.**

Cinq pour cent . . . . .	107 70	107 70	107 50	107 80
— fin courant . . . . .	107 90	107 90	107 90	107 90
Quatre pour cent . . . . .	99 20			
Trois pour cent . . . . .	79 10	79 10	79 10	79 10
— fin courant . . . . .	79 15	79 20	79 10	79 20
Rentes de Naples . . . . .	97 30	97 35	97 25	97 50
— fin courant . . . . .	97 60	97 60	97 55	97 55
Actions de la Banque . . . . .				
Quatre Canaux . . . . .	1210	1207	80	
Caisse hypothécaire . . . . .	800			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POUILLAILLÈRE, 19